

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

N°AURA-2017-Exp-003

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

article R-411-23 du code de l'environnement

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2017-03-17-00463-051-001 (Haute-Savoie)

2017-03-17-00463-051-002 (Savoie)

Dénomination du projet : analyse génétique et suivie de Grenouilles Rousses

Lieu des opérations : Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie

Bénéficiaire : IRSTEA : Monsieur Etienne BONCOURT

MOTIVATION OU CONDITIONS

Le cadre d'étude dans lequel s'inscrit cette demande de récolte d'œufs et de capture d'individus de grenouille rousse a vocation à améliorer les connaissances des trames écologiques pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements.

Bien que ces opérations ne soient à priori pas de nature à remettre en cause l'état de conservation de l'espèce, le projet doit être accompagné d'un suivi des populations de grenouille rousse d'au moins quelques-uns des mares échantillonnées afin de s'en assurer.

Les méthodes de captures devront également garantir l'absence de dégradation sanitaire pour les animaux et les milieux.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 10/04/17

L'expert délégué faune du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes



Yoann BRESSAN